

HYPOTHEQUE JUDICIAIRE SUR ACHAT MAISON

Par FEAC51, le 04/03/2016 à 12:07

bonjour,

je suis sur le point de signer l'acte définitif (compromis signé en décembre) concernant l' achat d' une maison pour 200000 €. Mais le vendeur (pas le notaire) m'a avoué avoir une hypothèque judiciaire de 100000 € sur la maison (ils sont pour l' instant en cassation pour l'affaire qui à générer cette hypothèque). Après renseignement auprès du notaire, celui ci m' indique que cela ne change rien pour moi, car il va séquestrer ces 110000 €. Mes questions :

- 1)le notaire a t il raison?
- 2)Peut il y avoir un droit de suite des créanciers sur ma maison?
- 3) comment est levée l'hypothèque après mon achat ?
- 4) faut-il inclure une clause spéciale dans l'acte pour me protéger ? merci de vos réponses